

Parking du Boulingrin – stationnement

À partir du 1^{er} février 2019

Nature de l'aménagement du stationnement

Les règles de stationnement payant du parking Boulingrin ont été modifiées, afin de favoriser la fréquentation des Halles et des commerces des rues du Temple et de Mars, tout en offrant des possibilités de gratuité dans ce secteur relativement tendu.

Désormais, la zone « disque bleu » n'existe plus.

Le parking est scindé en deux parties délimitées par le passage-piétons central :

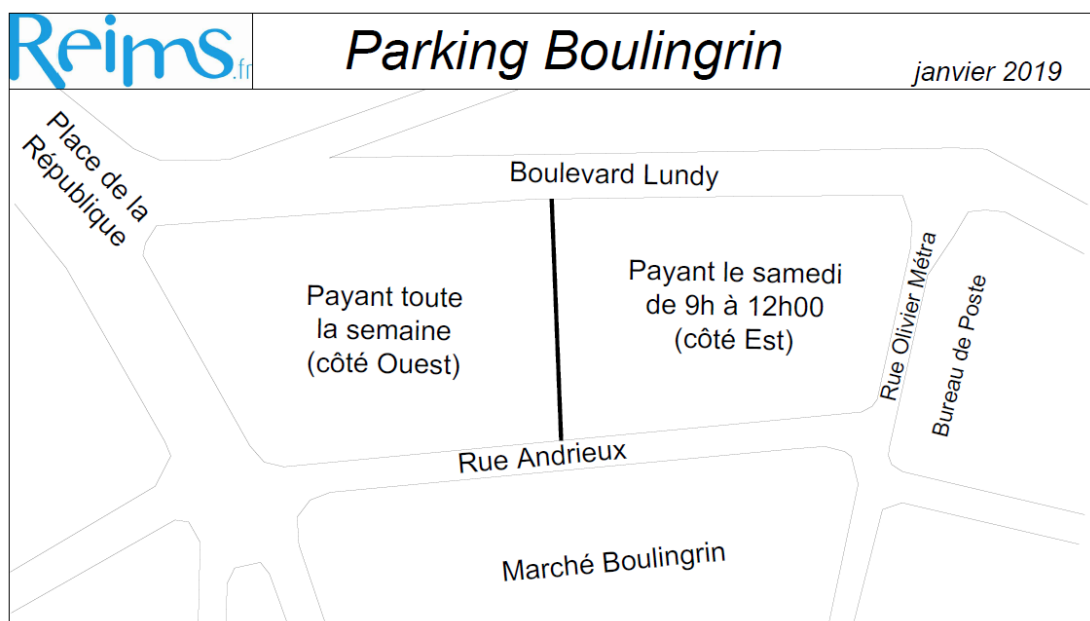
- le côté ouest, entre la place de la République et le passage piétons, est **payant toute la semaine** au tarif de 3 € 40 pour 5 h, **sauf le samedi matin**.
- le côté est, entre le passage-piétons et la rue Olivier Métra, est totalement gratuit en semaine et n'est **payant que le samedi matin de 9 h à 12 h** au tarif de 4 € pour 3 h.

Ce dernier tarif est appliqué à **l'ensemble du parking le samedi matin**.

Enfin, la première heure de stationnement reste gratuite, associée à une plage payante, quel que soit le secteur ou le tarif concerné, ainsi que le mode de paiement utilisé : horodateur, Piaf ou EasyPark.

Ces nouvelles dispositions entreront **en vigueur à partir du 1^{er} février 2019**.

INFORMATION



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

03 26 77 78 79 - accueil@reims-contact.fr